



RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2015

Elena Marqués

Animatrice SAGE

12/02/2016

V0

Table des matières

1. Historique du SAGE	2
2. Contexte règlementaire et objectif d'un sage.....	3
3. Cellule d'animation du SAGE et missions	4
4. Phase d'émergence du SAGE.....	5
5. Phase d'élaboration du SAGE	6
6. « Mise en œuvre ».....	7
7. Actions de communication.....	8
8. A venir en 2016	9
9. Annexes :	9

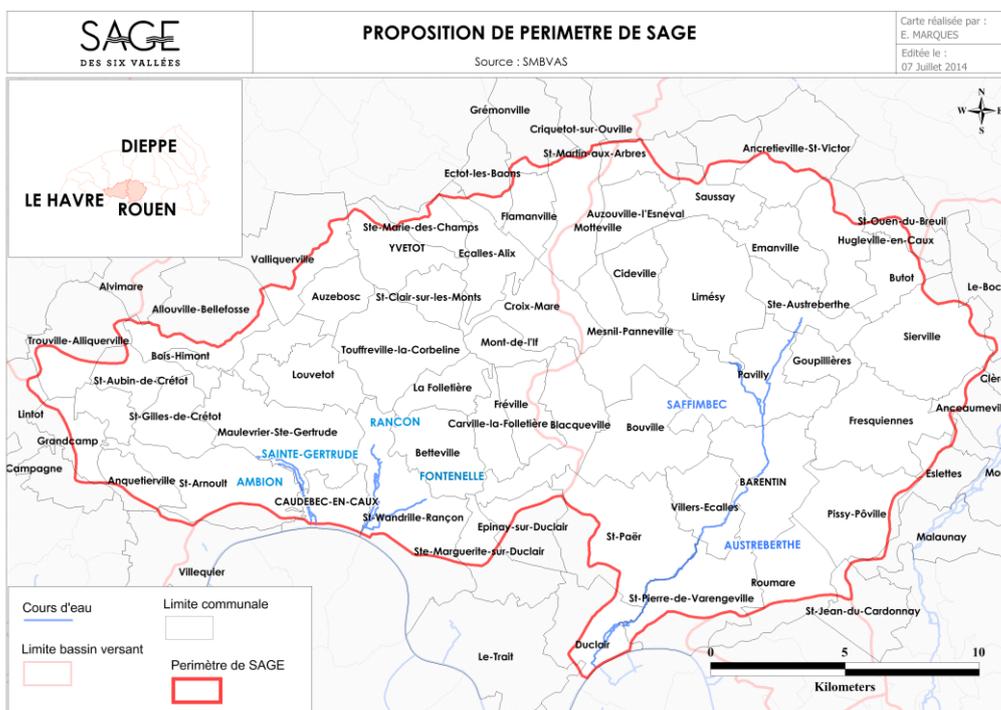
1. Historique du SAGE

Le territoire du SAGE des 6 vallées est un territoire densément peuplé du fait de sa localisation géographique. Il est soumis à une forte urbanisation notamment sur l'Austreberthe et est témoin d'une agriculture en forte mutation. Un contexte géologique et climatique défavorable se joint aux fortes pressions anthropiques. De ce fait, le territoire est très impacté par les inondations, la ressource en eau potable se voit menacée et les milieux aquatiques sont très souvent dégradés.

Ces enjeux concernent élus, citoyens, acteurs économiques et services de l'Etat qui doivent travailler ensemble pour imaginer et mettre en œuvre une politique de l'eau équilibrée, partagée et durable. Ce travail ne peut être réalisé qu'à une échelle cohérente avec le grand cycle de l'eau : l'échelle du bassin versant.

Dans ce cadre, et après plus de 15 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondations les comités syndicaux de Caux-Seine et de l'Austreberthe ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE. Par courrier du 1^{er} août 2013, Monsieur le Préfet de Région a validé la démarche. Une animatrice SAGE a été recrutée en accord avec l'Agence de l'Eau en septembre 2013.

Ce SAGE concerne 6 vallées (Ambion, Sainte Gertrude, Rançon, Fontenelle, Austreberthe et Saffimbec).



2. Contexte règlementaire et objectif d'un SAGE

Créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et modifiés par la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) du 30 décembre 2006, les SAGE sont un élément important de la politique nationale de l'eau. Ils ont pour objectif :

- De mettre en œuvre, à l'échelle du bassin hydrographique le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau
- De participer à l'atteinte du bon état des eaux (objectif de la Directive Cadre sur l'Eau)
- De permettre une prise en charge locale de la politique de l'eau de manière décentralisée, en mobilisant les acteurs locaux chargés de définir un projet partagé pour l'eau
- De disposer localement d'un cadre de référence facilitant l'analyse de projets susceptibles impacter la ressource en eaux et les milieux aquatiques et d'aggraver le risque d'inondation

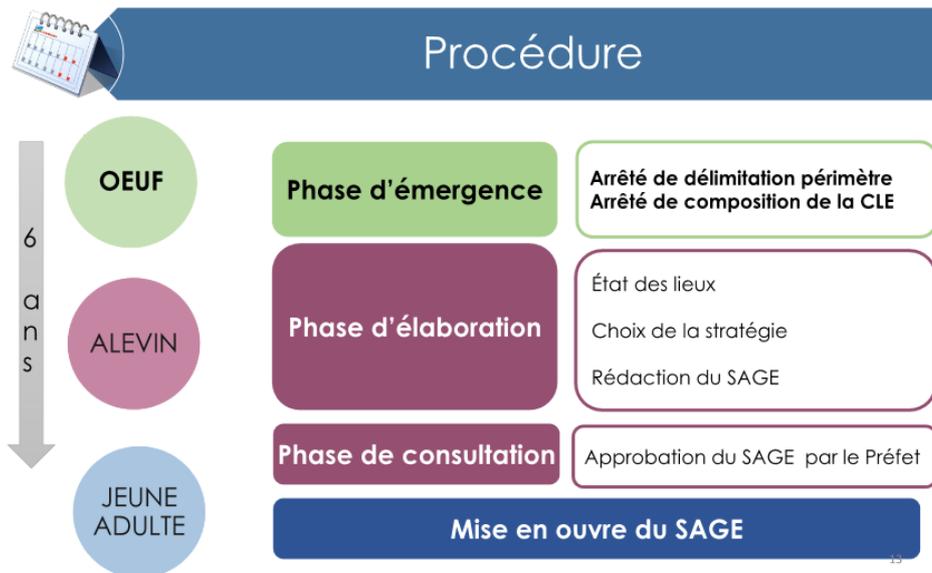


Quels sont les avantages d'un SAGE?



Le déroulement de la procédure du SAGE prendra plusieurs années. La concertation y joue un rôle central à travers la création d'une Commission Locale de l'Eau (CLE). Composée à minima pour moitié d'élus, pour un quart des usagers et par l'Etat, elle est l'élément central de l'élaboration et du bon déroulement du SAGE.

Le SAGE, après enquête publique, est approuvé par un arrêté préfectoral qui lui donne sa valeur réglementaire : il devient opposable à l'administration (État, collectivités locales, établissements publics). Toute décision prise dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités doit être compatible avec les objectifs de protection définis par le SAGE. De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE. Enfin, au travers de son règlement, le SAGE devient opposable aux tiers.



3. Cellule d'animation du SAGE et missions

La cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées est composée de l'animatrice SAGE, qui consacre 0.8ETP à ses missions. Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du SMBVAS, il effectue les missions suivantes :

- Elaboration de l'état des lieux du SAGE,
- Mettre en place les démarches nécessaires à la mise en route du SAGE,
- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE) une fois celle-ci désignée,
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.

Le présent document a pour objectif de présenter les actions réalisées par l'animatrice du SAGE des 6 vallées en 2016. Les actions ont été classées en trois volets :

- **Actions relevant de la phase d'émergence ou phase préliminaire.** Cette première phase comprend notamment l'élaboration d'un rapport préliminaire résumant les enjeux et justifiant l'utilité de la

démarche de SAGE, la définition d'un périmètre cohérent, et la composition d'une CLE représentative des acteurs locaux.

- **Actions relevant de la phase d'élaboration.** Cette phase comprend l'étape de construction de la politique de gestion de l'eau sur le territoire et démarre par la réalisation de l'état initial. Cette première étape est primordiale pour la suite des travaux. Il s'agit de « prendre une photographie » de la qualité de l'eau des rivières, ruisseaux, nappes, de l'état des milieux aquatiques. Il identifie et quantifie également tous les usages ou activités en relation avec la ressource en eau. Il resitue les caractéristiques géographiques, géologiques, démographiques ainsi que le contexte juridique préexistant (zones de protection existantes, documents d'urbanisme, etc.) ;
- **Actions relevant de la phase de mise en œuvre ;** Communiquer et sensibiliser autour des enjeux de la gestion de l'eau sur son bassin versant et donner son avis sur tous les projets du territoire qui peuvent avoir un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

4. Phase d'émergence du SAGE

- L'arrêté préfectoral de périmètre du SAGE des 6 Vallées a été signé le 23 février 2015 et l'arrêté préfectoral de composition de la CLE a été signé le 29 octobre 2015.
- L'animatrice a assuré un suivi de la consultation pour la constitution de la CLE. Ce travail a été réalisé en concertation avec la DISE et l'ADM 76.
- La CLE s'est réunie pour la première fois pour son installation le 12 novembre 2015.
- L'animatrice du sage s'est chargée de l'organisation CLE d'installation : relance des membres de la CLE, animation de la réunion, préparation des documents pour les élections, inscriptions aux commissions thématiques, questionnaire pour l'organisation des classes d'eau pour les membres de la CLE.

Lors de cette première réunion La CLE du SAGE s'est dotée d'un bureau composé de :

- 1 Président : M. Garand (*Maire de Fréville*).
- 2 Vice-Présidents : M. Coriton (*Maire de Caudebec en Caux*), M. Cortinovis (Président du SMBVAS) et M. Feron (SMBVCS).
- Autres membres : M. Legay (Syndicat d'Eau du Caux-Central), M. Prevost (Villers-Ecalles), M. Cornut-Gentille (ASA Rançon Fontenelle), M. Boulanger (Association des sinistrés de

l'Austreberthe), M. Capron (Duclair Environnement), Mme. Giannetti (DISE), Mme. Olivier (Agence de l'Eau)



Photographie 1 : Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.

5. Phase d'élaboration du SAGE

■ Rédaction de l'état des lieux du SAGE.

Une soixantaine de pages de l'état des lieux du SAGE a été rédigé par l'animatrice du SAGE. Cette rédaction sera complétée et présentée aux commissions thématiques de la CLE en 2016. Reste à rédiger ou à compléter en 2016 les chapitres suivants:

- Milieux aquatiques (chapitre partiellement rédigé)
- Recensement des différents usages des ressources en eau (chapitre partiellement rédigé)
- L'évaluation du potentiel hydroélectrique
- Perspectives de mise en valeur des ressources

■ Recensement des zones humides.

La DREAL a effectué un recensement des zones humides du territoire du SAGE à échelle parcellaire. Des expertises botaniques et pédologiques ont été effectuées. Sur la partie du territoire du SAGE situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine cette mission a été confiée au Parc. Un travail a été effectué avec la DREAL et les animateurs rivière du territoire afin d'affiner le recensement des zones humides du SAGE des 6 Vallées. Un premier atlas a été établi par l'animatrice du SAGE et des nouveaux sondages et compléments ont été demandés. Les sondages pédologiques complémentaires ont été

effectués par la DREAL en 2014 et en 2015. Le PNRBSN a aussi été associé à la réflexion. La nouvelle cartographie complétée est disponible sur CARMEN depuis l'été 2015.

■ **Encadrement du stage de 6 mois « Etude des fonctionnalités des zones humides du SAGE des 6 vallées ».**

Le nouveau SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands (2016-2021) conseille aux SAGE d'identifier les fonctionnalités et les menaces afin de caractériser les zones humides et mieux les protéger. Dans ce cadre, l'étude des fonctionnalités des zones humides du SAGE des 6 Vallées a été réalisée lors d'un Stage de Master 2. L'objectif était d'établir un portrait des zones humides du territoire au moment de l'élaboration du SAGE. Elle a permis de décrire l'état et les fonctions des zones humides, ainsi que les pressions qui les menacent. Ces résultats permettront de dessiner une stratégie de protection et de gestion adaptée aux enjeux du territoire. Ils serviront également de base de travail opérationnelle pour la mise en œuvre du SAGE. Enfin, en tant qu'état initial des zones humides en 2015, cette étude devra permettre à l'avenir d'évaluer l'impact des actions engagées dans la mise en œuvre du SAGE, en termes de protection et de gestion. L'animatrice du SAGE s'est chargée en 2015 de recruter une stagiaire et d'encadrer l'étude. Les résultats de l'étude ont ensuite fait l'objet d'une synthèse afin de les inclure dans l'état des lieux.

6. « Mise en œuvre »

- Rédaction de l'avis sur le SDAGE 2016-2021,
- Participation aux réunions de suivi pour la réalisation de plusieurs PLU (Touffreville la Corbeline, Mesnil Panneville, Villers-Ecalles, Roumare et Auzebosc),
- Participation au groupe de travail sur les indicateurs territoriaux de la biodiversité. Le territoire du SAGE des 6 Vallées a été pilote pour la déclinaison locale des indicateurs régionaux de la biodiversité. Le territoire de SAGE disposera d'un document propre avec une déclinaison des indicateurs régionaux de biodiversité ce qui donne un aperçu de l'état de l'environnement sur le territoire en 2015. Les indicateurs informent sur l'état de la biodiversité, sur les pressions exercées sur la flore, la faune et les milieux naturels, et sur les réponses pouvant être apportées



7. Actions de communication

- Participation à l'exposition de l'association Duclair Environnement sur l'eau et les zones humides dans le cadre de la « Fête de la Nature » du 20 au 24 mai à Duclair : Réalisation d'affiches de présentation du SAGE, animations pédagogiques auprès de toutes les classes des écoles de Duclair sur le fonctionnement du bassin versant et sur les mares.

Depuis 2014 notre territoire s'est lancé dans une démarche de SAGE... Mais qu'est ce que c'est ?

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), un outil pour organiser l'avenir.

Un territoire cohérent, le bassin versant.

Et pourquoi sur notre territoire?

Une démarche concertée avec tous les acteurs de l'eau

LA POLLUTION DES EAUX D'UN MASSIF CALCAIRE

Partenaires financiers : eau SEINE NORMANDE, ANIS REBETHE N. Leclercq, Syndicat Mixte des Bassins Versants de Caux-Sable

Porteurs de la démarche : Eau MARGUES, 116 Grand'Rue - 76570 Limbay, Tél : 02 32 94 00 74, Fax : 02 32 94 00 78

Affiche SAGE, Animations et exposition sur l'eau et les zones humides. Jeux et supports pédagogiques réalisés

- Organisation d'une sortie sur une zone humide du territoire avec les élus. Sortie animée par CARDERE dans le cadre de l'opération ORADEROZO en collaboration avec le SIRAS. Quinze élus ont participé à cette sortie pédagogique.



8. A venir en 2016

- Animation de 3 commissions thématiques
- Finalisation de la rédaction de l'état des lieux du SAGE
- Organisation des classes d'eau pour les membres de la CLE

SAGE	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CLE														
Synthèse ZH														
Journal du SAGE														
COTHEM														
Classes d'eau														
Rédaction EI														
Congé Mat														

Planning prévisionnel de l'année 2016.

9. Annexes :

- Arrêtés de périmètre et de CLE
- Règles fonctionnement de la CLE
- Compte rendu CLE
- L'avis sur le SDAGE 2016-2021